



**Luxembourg, le 12 septembre 2023**

### **Revendications de l'ASTI en vue des élections législatives du 8 octobre 2023**

En cette année électorale et avec la démographie qui est celle du Luxembourg, les questions du Vivre-ensemble doivent être au centre de la discussion et de l'action politique. Force est de constater que ce débat est mené rarement de façon rationnelle et objective.

Consciente du défi que constitue l'accueil et l'intégration des étrangers au Luxembourg, l'ASTI a mené une réflexion avec ses membres et au sein de son Conseil d'Administration, avec l'objectif de présenter des propositions concrètes aux partis politiques luxembourgeois, en vue des élections nationales. Ce qui a été fait avec les partis représentés à la Chambre des Députés.

Les revendications se divisent en 3 grands thèmes : immigration, asile et Vivre-ensemble. L'ASTI a mis en haut de l'affiche une revendication prioritaire : la régularisation, sur laquelle nous reviendrons plus bas.

Dans le domaine du Vivre-ensemble, l'octroi du droit de vote législatif à tous les résidents, reste un besoin pour notre démocratie malgré les résultats du référendum de 2015.

Encore en matière de Vivre-ensemble, l'ASTI défend l'ouverture du congé bénévole à d'autres domaines, au-delà de la coopération, de la jeunesse, du sport et des services de secours.

L'élargissement du congé linguistique aux langues allemande et française, ainsi que la création d'un observatoire du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, sont deux autres propositions.

Dans le domaine de l'asile, nous prônons une réforme de l'accueil et des procédures imposées aux demandeurs de protection internationale et temporaire. Un effort supplémentaire doit aussi être fait au niveau de l'autonomisation des personnes qui cherchent la protection de l'État luxembourgeois.

Mais revenons à la régularisation...

Nous entendons par régularisation, la mise en situation administrative légale de personnes ressortissantes de pays tiers, se trouvant sans autorisation de séjour valable sur le territoire du Luxembourg, depuis une période déterminée, qu'elles soient majeures ou mineures.

Nous préconisons la mise en place d'un programme de régularisation sur une période limitée dans le temps. Dans le contexte actuel de crise, cette mesure devrait être mise en œuvre prioritairement.

Mais une telle mesure n'est pas suffisante. L'expérience de terrain de l'ASTI démontre le besoin de procéder à des modifications profondes de la loi sur l'immigration, notamment afin de limiter le plus possible les situations de non-droit et d'éviter ainsi à l'avenir le recours à des régularisations exceptionnelles.

Nous ne pouvons plus fermer les yeux face à cette réalité. Les préjugés et les fantasmes dont les personnes en situation de séjour irrégulier sont la cible doivent être déconstruits. À commencer par la terminologie qui leur est appliquée. Migrants illégaux ou sans-papiers, sont les expressions les plus communément utilisées. Elles comportent déjà une charge négative et même une connotation criminelle, par l'association avec le mot illégal. Or, personne n'est illégal... des actes peuvent l'être mais pas des êtres humains.

**ASTI asbl**

---

#### **ASTI**

*association sans but lucratif reconnue d'utilité publique*

*RCS Luxembourg F5199*

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000